



Bordeaux, le 09 juin 2017

## **RAPPEL AUX DEMI-PENSIONNAIRES**

L'établissement ayant procédé à une remise d'ordre du 19 juin au 07 juillet sur les sommes dûes au titre de la demi-pension, vous devez prévoir de régler votre déjeuner dans les établissements où vous passerez vos épreuves d'examen (Prix du repas 3,80€).